



COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

C 11/2026

Vevey, le 6 juillet 2026

Stratégie de décarbonation de la flotte des VMCV

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les Transports publics Vevey–Montreux–Chillon–Villeneuve (VMCV) ont engagé depuis plusieurs années une réflexion sur la transition énergétique de leur flotte de bus.

Dans le cadre du projet « VMCV 2030 », les VMCV ont présenté aux communes partenaires une stratégie visant à décarboner progressivement l'exploitation du réseau. Cette stratégie prévoit une transition vers des bus électriques à batteries, avec une recharge principalement effectuée au dépôt. La transition envisagée par les VMCV se déroulerait progressivement entre 2028 et 2037 s'alignant aux contraintes de renouvellement de la flotte actuellement en fonction. Les VMCV ont pour objectif d'avoir un réseau entièrement décarboné à l'horizon 2034.

Selon les estimations présentées par les VMCV, les investissements nécessaires pour l'ensemble du réseau s'élèveraient à environ 42 millions de francs.

Ces investissements concernent notamment :

- L'acquisition de nouveaux bus électriques ;
- La mise en place des infrastructures de recharge ;
- L'adaptation des installations techniques.

Les surcoûts d'exploitation liés à cette transition sont estimés à environ 2.5 à 3 millions de francs par an à l'horizon 2035 pour l'ensemble du réseau. Pour l'offre de transport urbain (TU), la part des communes est actuellement estimée à environ 1.4 million de francs par an, à offre stable, à l'échelle régionale. La répartition précise de ces coûts entre les communes n'est pas encore arrêtée à ce stade. De ce fait, la part devant être prise en charge par la Ville de Vevey n'est pas connue de manière précise, mais cela va atteindre un coût annuel supplémentaire sur 10 ans d'environ 350'000.– de francs.

Dans sa séance du 6 juillet 2026, la Municipalité a décidé d'autoriser les VMCV à poursuivre les démarches liées à la mise en œuvre de cette stratégie, celle-ci étant en ligne avec la mesure du plan climat de notre commune, à savoir « Réduire la consommation énergétique et l'empreinte carbone des transports publics en soutenant les VMCV dans un programme de décarbonisation (M.T.43) ». Elle a également pris acte des estimations financières présentées à ce stade tout en questionnant les impacts sur les finances de la commune. Les VMCV poursuivront leurs démarches auprès des autorités cantonales afin d'obtenir notamment l'approbation des investissements et les modalités de financement correspondantes.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 6 juillet 2026

Au nom de la Municipalité
la Syndique le Secrétaire



Laurie Willommet Nicolas Croce

Membre de la Municipalité délégué : Pascal Molliat, Municipal, Service des finances